



COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 31 Mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 17 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Mme Diane ZAMMIT, M. Michel BOUGAULT, Mme Carol LE STRAT, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Gérard SADOIS, Mme Jane-Marie CANDÉ, M. Eric HERVOUET Maires-Adjointes, M. Daniel GUIET, Mmes Magali MARTIN, Lucie BARBIER, M. Jean-Charles PAILLARD, Mme Hada BOUZID-GHEZIEL, M. Patrick SOIDET, Mme Agnès NADOT, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Alex COSTANZO, Mme Sophie KRUPA, M. Jean-Pierre TISLER, MM. Karim BOUSSABOUA, Mme Valérie GRABOWSKI, Didier CHAMPION, Mmes Marie des Neiges CHEZE, M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux ayant donné procurations

M. M. Jacques PERSONNE a donné procuration M. Michel BOUGAULT,

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. André LAIGNEL,

M. Sébastien JACQUET a donné procuration à M. Dominique ROULLET,

Absents excusés : Mme Marie-Madeleine LANGLOIS-JOUAN.

Absents : Mme Brigitte COLSON, MM. Régis BONNIN et Pierre BOGGIO.

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

M. M. Jacques PERSONNE a donné procuration M. Michel BOUGAULT,

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à M. André LAIGNEL,

M. Sébastien JACQUET a donné procuration à M. Dominique ROULLET,

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Vote des taux des taxes locales 2017

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir en 2017, les taux d'imposition des taxes locales de 2016, soit :

Taxes locales	Taux 2016	Taux 2017 proposés
Taxe d'habitation	10,74 %	10,74 %
Taxe sur le foncier bâti	12,77 %	12,77 %
Taxe sur le foncier non bâti	27,68 %	27,68 %
CFE (cotisation foncière des entreprises)	12,12 %	12,12 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir pour 2017 les taxes d'imposition des taxes locales telles que précitées.

.../...

Dossier 2 – Décision Modificative Budgétaire (DMB) n° 1 sur le budget principal de la Ville 2017

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter une décision modificative budgétaire (DMB) N° 1 sur le budget principal de la Ville selon le schéma suivant :

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
2183/321	Ajustement de crédits - Logiciel pour la Médiathèque	- 3 000,00 €
2051/321	Ajustement de crédits - Logiciel pour la Médiathèque	3 000,00 €
2313/824/129	Aménagement d'un ancien immeuble en ERP (Ex-relais des marques)	- 840 000,00 €
2313/824/130	Aménagement d'un ancien immeuble en ERP (Ex-relais des marques)	840 000,00 €
1322/824/129	Aménagement d'un ancien immeuble en ERP (Ex-relais des marques)	- 290 000,00 €
1322/824/130	Aménagement d'un ancien immeuble en ERP (Ex-relais des marques)	290 000,00 €
1323/824/129	Aménagement d'un ancien immeuble en ERP (Ex-relais des marques)	- 100 000,00 €
1323/824/130	Aménagement d'un ancien immeuble en ERP (Ex-relais des marques)	100 000,00 €
	TOTAL DEPENSES	- €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
6574/40	Boxing Club - Subvention exceptionnelle pour le gala de boxe 2017	3 000,00 €
6574/40	Karaté Club - Subvention exceptionnelle	500,00 €
6713/63	Attribution du legs Mousnier 2017	33 000,00 €
6714/63	Attribution du legs Coudereau 2017	2 000,00 €
6574/95	Subvention Office de Tourisme	60 000,00 €
64131/020	Diminution des frais de personnel	- 20 000,00 €
60622/020	Carburant	- 38 500,00 €
	TOTAL DEPENSES	40 000,00 €

RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
70848/95	Remboursement sur rémunération du personnel office de tourisme	40 000,00 €
70848/020	Changement d'article	- 2 800 600,00 €
70848/812	Changement d'article	- 535 000,00 €
70846/020	Nouvel article pour les remboursements de frais de personnel	2 800 600,00 €
70846/812	Nouvel article pour les remboursements de frais de personnel	535 000,00 €
	TOTAL RECETTES	40 000,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte cette DMB N° 1 sur le budget principal de la Ville telle que précitée.

Dossier 3 – Rapport d'information sur l'exécution des marchés publics 2016

M. Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de la communication de ce rapport conformément à l'article 133 du code des marchés publics en vigueur.

.../...

Dossier 4 - Admission en non valeurs de titres irrécouvrables sur le budget principal de la Ville d'Issoudun

Suite à la demande de M. Le Trésorier municipal, M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter l'admission en non valeurs de titres irrécouvrables pour un montant de 49,70 €. (impayés de droits de place au camping municipal et droits de place de marché de 2008 à 2010).

Mme Renault-Sablionière souhaite connaître le taux d'occupation du camping municipal.

M. Le Maire lui répond que la fréquentation est assez stable sur les précédentes années. Une synthèse de la fréquentation lui sera communiquée.

Concernant une question de Mme Renault-Sablionière sur le taux de logements sociaux de la Ville, M. le Maire lui précise que ce taux est proche de 29 %.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'admission en non valeurs des titres irrécouvrables précités.

Dossier 5 – Personnel – Modification du tableau des effectifs

M. le Maire indique au Conseil Municipal que, compte tenu des reclassements, suite au protocole sur la modernisation des Parcours Professionnels, de Carrières et de rémunérations de l'ensemble des agents relevant des catégories B et C, au 1^{er} janvier 2017, les avancements et promotions de l'année 2017 sont examinés par les commissions administratives paritaires en mars 2017. De ce fait, il est proposé de modifier le tableau des effectifs, au 1^{er} avril 2017, pour tenir compte des propositions d'avancements et de promotions faites au titre de l'année 2017.

Postes actuels	Nombre	Transformations
Rédacteur	1	Attaché
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
Conseiller principal des activités physiques et sportives de 1 ^{ère} classe	1	Conseiller des activités physiques et sportives
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	Technicien
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	Agent de maîtrise
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Agent de maîtrise
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	2	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1	Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	3	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles
	14	

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

Dossier 6 – Indemnités de fonctions des élus -actualisation réglementaire

M. le Maire demande au Conseil Municipal de substituer dans la délibération fixant les indemnités de fonction des élus en date du 30 mars 2014 la disposition «indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique» à celle de «indice brut terminal 1015».

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette substitution.

.../...

Dossier 7 – Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2017 - Participation de la Ville

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que le FSL est destiné à soutenir les usagers en difficulté dans le cadre de leur accès ou au titre de leur maintien dans un logement, suite à la constitution de dettes.

Pour l'année 2016, **126** usagers de la commune d'Issoudun ont pu bénéficier de ce dispositif pour un montant total de 54 133,83 €.

Pour l'année 2017, il est proposé la reconduction de la participation financière de la Ville au dispositif FSL.

Le financement demandé, s'établit à un montant de **1,66 €** par résidence principale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette participation de la Ville au FSL pour 2017.

Dossier 8 – Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre - adhésion au groupement de commandes «Pôle Energie Centre» pour l'achat d'électricité

M. le Maire explique au Conseil Municipal, que dans le cadre de la fin des tarifs réglementés d'électricité en 2016, la Commune d'Issoudun doit conclure de nouveaux contrats de fourniture d'énergie électrique (équipements avec une puissance électrique > 36 kva) dès 2018 dans le respect des règles de la commande publique.

Dans un souci de simplification et d'économie, les syndicats d'énergie de l'Indre, d'Eure-et-Loir et de l'Indre-et-Loire, tous les membres de l'entente «Pôle Energie Centre» ont souhaité pouvoir mettre leurs compétences au profit des pouvoirs adjudicateurs (communes, communautés de communes...) acheteurs d'électricité, en les regroupant au sein d'un groupement de commandes d'énergie.

Au regard de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal, d'une part, d'approuver l'adhésion de la Commune d'Issoudun à ce groupement d'achat pour l'électricité (installations supérieures à 36 Kva) afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence pour obtenir des offres compétitives et, d'autre part, d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

Mme Renault-Sablanière pose la question de l'autonomie énergétique du territoire.

M. Le Maire souligne que cette autonomie est déjà une réalité (en équivalence annualisée de production d'énergie renouvelable/consommation des habitants puisque les branchements des abonnés ne peuvent être directement raccordés sur les équipements de production d'énergies renouvelables) avec les parcs éoliens et photovoltaïque existants, et prochainement le réseau de chaleur biomasse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve l'adhésion de la Commune d'Issoudun à ce groupement d'achat pour l'électricité (installations supérieures à 36 Kva) et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette adhésion.

.../...

Dossier 9 – Travaux de reconversion d'un ancien immeuble (ex Relais des Marques) pour accueillir des activités associatives – demandes de subventions auprès de l'Etat

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017 et au titre du fonds de soutien à l'investissement public local 2017 pour le projet de travaux de reconversion d'un ancien immeuble commercial pour accueillir des activités associatives et assurer une mise aux normes de sécurité et d'accessibilité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à déposer ce dossier de demande de subvention.

Dossier 10 – Locaux de l'Ecole maternelle François HABERT - Désaffectation

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite au projet de désaffectation des locaux scolaires faisant suite à la fermeture de l'école maternelle François HABERT et l'avis favorable du Préfet de l'Indre en date du 29 septembre 2016 pour la réaffectation de l'immeuble nouvelle Maison de l'Enfance, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir décider cette désaffectation définitive.

Mme Renault-Sablionière déplore la fermeture de cette école maternelle liée à la baisse de la démographie scolaire. Elle considère qu'il s'agit d'un échec politique, notamment concernant la venue de cadres à Issoudun.

M. Le Maire conteste cette analyse qui ne reflète pas la réalité démographique des quartiers. A cet égard, il critique la méthode de recensement par sondage qui ne présente pas la fiabilité scientifique revendiquée par l'INSEE.

Il souligne que la nouvelle Maison de l'Enfance permettra d'accroître et de diversifier les modes d'accueil, et d'apporter une amélioration significative à ce service public de la petite enfance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la désaffectation définitive des locaux de l'école maternelle François HABERT.

Dossier 11 - Approbation d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Ville d'Issoudun, la CCPI et l'office de tourisme du Pays d'Issoudun

M. le Maire indique au Conseil Municipal, qu'afin de permettre l'exercice de la compétence de promotion touristique dans le cadre de la loi NOTRe et définir les relations juridiques et financières entre la ville d'Issoudun, la CCPI et l'office de tourisme du Pays d'Issoudun, il est nécessaire de mettre en place une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de 3 ans fixant les obligations de chaque partie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'objectifs et de moyens précitée et autorise le Maire à signer cette convention.

Dossier 12 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Théols (SIA)

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement (SIA) du Bassin de la Théols souhaite procéder à la modification de ses statuts actuels pour notamment prendre en considération l'implication de la loi NOTRe.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modifications proposées aux statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin de la Théols (SIA), texte mis à jour au 15/12/2016.

Dossier 13 – Acquisition par la commune d'ISSOUDUN d'une parcelle de terrain chemin de Barmont pour incorporation dans la voirie

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition à l'euro symbolique (non versé) dans le cadre des travaux du chemin de Barmont, une parcelle de terrain section 0 n° 341 de 169 m² appartenant au Centre Hospitalier de la Tour Blanche, déjà dans l'emprise de la voirie, pour l'incorporer dans le domaine public.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'acquisition de cette parcelle à l'euro symbolique (non versé).

Dossier 14 – Forêt communale d'Issoudun – Diverses dispositions

● Simplification du processus de paiement lors de contrat de vente de bois de chauffage à des particuliers (CVD)

M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider la proposition de l'ONF (c'est-à-dire la transmission directe à la Trésorerie d'Issoudun du moyen de paiement de l'acheteur) permettant la mise en place de cette simplification de processus de paiement lors de contrat de vente de bois de chauffage à des particuliers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition de l'ONF.

● Programme d'actions pour l'année 2017

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le programme d'actions 2017 pour la gestion durable du patrimoine forestier communal présenté par l'ONF pour un montant de 11 010 € hors taxes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve ce programme d'actions 2017 présenté par l'ONF et autorise M. le Maire à signer tous documents permettant d'engager ces travaux.

Dossier 15 – SCALIS – garantie d'emprunt de la Ville

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'apport par la Ville pour une garantie d'emprunt au remboursement d'un prêt «PAM et PAM AMIANTE» d'un montant de 343 500 € que SCALIS a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du financement d'une opération de rénovation de salles de bain et cuisines dans 75 logements sis rue de la nation et 12 logements sis 22 place de la chaume.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'apport par la Ville à SCALIS de la garantie d'emprunt précitée.

Dossier 16 – OPAC de l'Indre - refinancement de prêts – garantie d'emprunt de la Ville

Dans le cadre d'une démarche de refinancement de sa dette financière, l'OPAC de l'Indre demande à la Ville d'Issoudun d'apporter sa garantie au remboursement de divers emprunts qu'elle a contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à savoir :

.../...

Avenants de réaménagement de prêts	Contrat n° 48752 Contrat n° 48753 Contrat n° 48758 Contrat n° 48759 Contrat n° 48760	1 866 193,27 €
Réhabilitations 45 logements (1 à 5 rue d'Auteroches) 25 logements (2 à 4 rue des Giboires)	Contrat n° 60200 Contrat n° 60199	329 000 € 230 000 €
Réhabilitation intégrale 4 logements (Les Bernardines)	Contrat n° 60239	120 000 €
Amélioration énergétique 34 logements collectifs (Ilôt Villatte)	Contrat n° 60876	374 000 €
Construction 4 logements PLUS (rue des Rossignols) 6 logements PLUS (rue des Rossignols)	Contrat n° 59620 Contrat n° 59642	272 480 € 534 880 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de réitérer la garantie de la Ville au remboursement des emprunts réaménagés que l'OPAC de l'Indre a contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- d'apporter la garantie de la Ville au remboursement des différents emprunts (voir tableau ci-dessus) que l'OPAC de l'Indre a contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations,

Dossier 17 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Opération Façades – versement d'aides à divers bénéficiaires

● Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAH et du programme «Habiter mieux», la Ville d'Issoudun s'est engagée à majorer l'Aide de Solidarité Ecologique (ASE) octroyée par l'Etat pour les dossiers de travaux de rénovation thermique.

Les bénéficiaires qui réunissent les conditions pour obtenir cette prime, peuvent se voir attribuer par la Ville une somme de 500 € venant en complément de l'ASE de l'Etat et de la subvention ANAH.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder cette prime de 500 € aux personnes suivantes habitants à Issoudun :

Mme Colette FERRAGU	81 rue Haute Saint Paterne
Mme Renée SALAUD	39 rue de Porrentruy
Mme Patricia SEGUINOT	129 avenue Charles de Gaulle
Mme Marie Pierre FORGENEUVÉ	9 rue de Porrentruy
M. et Mme Gérard GANDOIN	86 rue des Varennes
M. et Mme Nicolas MARTIN	58 avenue de la Vallée
M. Philippe LAPORTE et Mme Valérie MAIGE	3 rue de Bretagne
Mme Catherine MAIGE	29 rue Saint Martin

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cette prime aux bénéficiaires précités.

.../...

● Opération Façades – attribution d'une subvention

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'OPAH, la Ville a engagé une Opération Façades sur son centre-ville pour une durée de cinq ans.

Les propriétaires suivants, dont l'immeuble est situé dans le périmètre de l'opération et qui ont bénéficié d'une convention, ayant achevé leurs travaux, acquitté les factures et reçu l'attestation de conformité du PACT de l'Indre, peuvent recevoir de la Ville, la subvention de 30 % prévue, plafonnée à 4 500,00 €.

Dans ce dispositif, il est proposé de verser à :

- Mme FLAMANC Anne (convention du 28/06/2016 et avenant n° 1 du 03/10/2016), façade 70 rue du 4 août à Issoudun : 3 056,00 €,

- SCI BROUSSAT (convention du 14/02/2017) façade 1 Place du marché aux légumes : 1 851,00 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de ces subventions aux bénéficiaires précités.

Dossier 18 – Convention d'occupation du domaine public communal entre la commune d'Issoudun et ENEDIS pour l'implantation d'une ligne électrique souterraine

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'ENEDIS a pour objet le renouvellement de câbles HTA, l'implantation d'une ligne électrique souterraine et sur la parcelle cadastrée section BO n° 305 appartenant à la commune d'ISSOUDUN, située 5 rue Pierre Semard à Issoudun.

La présente convention ne donne lieu au versement d'aucune redevance particulière, l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de distribution d'électricité faisant l'objet du versement d'une redevance globale et annuelle dans les conditions fixées au Code général des collectivités territoriales.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser ces travaux et la signature de tous documents nécessaires à cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention entre ENEDIS et la Commune et autorise M. le Maire à la signer.

Dossier 19 – Bail emphytéotique avec Nordex sur la commune de PAUDY pour l'implantation d'éoliennes et constitution de servitude de surplomb circulaire

M. Le Maire propose au Conseil Municipal de concéder par un bail emphytéotique de 41 ans, les parcelles lui appartenant sur la commune de PAUDY au lieudit «Volvaut» pour une surface totale de 71 a 56 ca à la société «Parc éolien Nordex XXVII SAS», dans l'objectif d'y implanter un parc éolien. Le loyer annuel hors taxe est fixé à trente-deux mille trois cent vingt-cinq euros (32 325 €).

Pour la même durée, une servitude de surplomb circulaire par la Commune d'Issoudun pourrait être consentie sur la commune de Paudy, la parcelle constituant le fonds dominant est celle de l'assiette de l'éolienne 5 ; une indemnité annuelle d'un montant de 525 € serait versée à la commune.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la concession de ce bail emphytéotique de 41 ans, et la signature de tous documents nécessaires pour l'encaissement du loyer annuel hors taxes fixé à 32 325 € et l'indemnité annuelle de 525 € versée à la commune.

Après en avoir délibéré et par 29 voix pour et 1 abstention (Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE), le Conseil Municipal approuve ce bail emphytéotique et la servitude de surplomb circulaire et la signature de tous documents rattachables.

.../...

Dossier 20 – Rétrocession de voirie rue des Rossignols

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération de construction de logements locatifs et de location-accession «rue des Rossignols» par l'OPAC 36, il a été convenu que la Commune d'Issoudun incorporerait dans son domaine public la voirie dénommée «rue des Rossignols», cadastrée section BT n° 404 et d'une petite parcelle BT n° 410 correspondant à un regard dédié à l'évacuation des eaux usées.

M. Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la rétrocession de cette rue à l'euro symbolique (non versé) et la signature de tous documents nécessaires à la finalisation de cette opération.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession par l'OPAC 36 à la Ville d'Issoudun à l'euro symbolique (mais non versé), des réseaux et équipements de la voirie et la rédaction de l'acte administratif par l'OPAC 36.

Dossier 21 – Lotissement d'habitation La Vallée de Brely – vente de 4 lots

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la vente de 4 lots :

- le lot n° 6 cadastré section BE n° 588 d'une superficie de 576 m² à Mme HUSBAND Mélissa, moyennant le prix de 22 561,92 € hors taxes et frais à la charge de l'acquéreur,
- le lot n° 11 cadastré section BE n° 593 d'une superficie de 673 m² à Mme SINACER Fatima, moyennant le prix de 26 361,41 € hors taxes et frais à la charge de l'acquéreur,
- le lot n° 13 cadastré section BE n° 595 d'une superficie de 579 m² à M. et Mme SINACER Nouari et Rachida, moyennant le prix de 22 679,43 € hors taxes et frais à la charge de l'acquéreur,
- le lot n° 15 cadastré section BE n° 597 d'une superficie de 609 m² à Mme JERONIMO Anaëlle et M. MONJOIN René, moyennant le prix de 23 854,53 € HT hors taxes et frais à la charge de l'acquéreur,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente des lots précités aux prix indiqués.

Dossier 22 – Musée de l'Hospice Saint-Roch – acceptation d'un don

M. Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour se prononcer sur l'acceptation d'un don d'une œuvre. Il s'agit d'une œuvre de Jean RAINE, artiste peintre, poète, écrivain et cinéaste qui a participé au Mouvement CoBra (1948-1951), proche d'Alechinsky (22 estampes une toile et une encre en collection). Le musée possède déjà de ce groupe artistique, des lithographies de Karel Appel et une gouache de Asger Jorn (collection Zao Wou-Ki).

● Don de la galerie Michel DESCOURS à Lyon

Jean RAINE (1927 Schaerbeek – 1986 Rochetaillée-sur-Saône, près de Lyon)
 Perséphone en péril 1979
 Acrylique sur papier marouflé sur toile 116x 74 cm SDT au revers

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce don d'œuvre précité.

.../...

Dossier 23 – Projet de réseau de chaleur - autorisation de conclusion du marché CREM et dispositions diverses

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 Juin 2014, il a décidé la création d'un service public de chauffage urbain et autoriser le lancement d'une procédure de marché global pour la construction d'une chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur le quartier des Champs d'amour pour desservir un ensemble d'équipements publics..

Ce projet de réseau de chaleur biomasse est désormais dans sa phase de finalisation administrative. Après négociations avec les deux candidats ayant présenté une offre (DALKIA et ENGIE) et mise au point des conditions juridiques et financières des raccordements avec les futurs abonnés (Hôpital de fa Tour Blanche, Région Centre-Val de Loire pour les lycées, Centre de Polyhandicapés, CCPI pour les équipements sportifs ELF/gymnase CLIGMAN, complexe JEAN-MACE et Ville pour l'Ensemble de Loisirs Sportifs), il convient maintenant d'autoriser un ensemble de dispositions :

- la conclusion du marché de Conception-Réalisation-Exploitation-Maintenance (CREM), après avis du jury et décision de la commission d'appel d'offres en date du 30 Mars 2017, avec la société DALKIA pour un montant global de travaux hors taxes de 2 980 000 €, des prestations de fournitures (PI) au tarif de 34,02 € hors taxes le MW/ heure et des prestations d'abonnement/exploitation/maintenance pour un montant annuel de 166 404,60 € hors taxes,
- l'ensemble des autorisations d'urbanisme, protocoles de raccordement, actes et conventions diverses liés à la mise en oeuvre de l'opération.

M. Le Maire souligne qu'il s'agit d'une opération exemplaire qui permettra de renforcer l'autonomie énergétique du territoire, de développer le mix énergétique» et de baisser les coûts des consommations et des émissions de carbone.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'ensemble de ces dispositions et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Dossier – Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations et portant les numéros DEC2016000011 et DEC2017000001 à DEC2017000002. Ces dernières sont communiquées au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 50.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 31 mars 2017 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 07 avril 2017.


Le Maire,
André LAIGNEL